



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°37

Réunion du mercredi 12 juin 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

LA COURNEUVE – GYMNASE BEATRICE HESS – NNI 930279901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 21/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 21/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21/05/2024
- A.O.P. du 12/11/2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 12/06/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – STADE BERTRAND DAUVIN – NNI 751180301

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 28/09/2023.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 11/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 11/06/2024
- Test in situ du 25/04/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La profondeur des filets doit être de 0,80m minimum en haut du but (Art 3.9.3), à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 28/09/2033.

MANTES LA VILLE - STADE AIME BERGEAL - NNI 783620101

La Commission accuse bonne réception de la demande de classement du 30/05/2024 et transmet le dossier à la F.F.F.

AUBERVILLIERS – STADE DOCTEUR PIEYRE – NNI 930010301

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 25/01/2024, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 02/01/2024

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2033.

NANTEUIL LES MEAUX – COMPLEXE SPORTIF DES BRUYERES 1 – NNI 773300101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 22/10/2022.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 04/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 04/06/2024
- A.A.C. du 01/09/2021

Elle demande que les zones techniques soient tracées conformément à l'Art. 3.5. avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 22/10/2032.

ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES 2 – NNI 780150102

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 28/05/2024

Elle rappelle la non-conformité suivante : Les poteaux de corner et drapeaux de coin sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4).

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

ST GERMAIN EN LAYE – GYMNASSE LE COSEC – NNI 785519902

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de St Germain en Laye du 25/03/2025 précisant que ce gymnase va être détruit le 01/07/2024 et retire cette installation du classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LIMEIL BREVANNES – COMPLEXE SPORTIF DE LA FONTAINE ST MARTIN 1 – NNI 940740201

Cette installation sportive n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'un terrain en pelouse naturelle en niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 18/03/2024
- Plan de masse de l'aire de jeu de 105x68m
- Plan du bâtiment tribune
- Calendrier prévisionnel des travaux

Dossier transmis à la F.F.F.

LIMEIL BREVANNES – COMPLEXE SPORTIF DE LA FONTAINE ST MARTIN 1 – NNI 940740201

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 18/03/2024
- Etude d'éclairage du 05/12/2023 de SCHREDER.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 35 m équipés de 8 projecteurs LED de 1678 W (32 projecteurs ECO Blast 6 au total) – en allumage football

Au regard des éléments transmis (en allumage football) :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **418 lux**

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : **0,81**

U1h (EhMin/EhMax) : **0,67**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 47

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

LIMEIL BREVANNES - COMPLEXE SPORTIF DE LA FONTAINE ST MARTIN 2 – NNI 940740202

Cette installation sportive n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'un terrain en gazon synthétique ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 18/03/2024
- Plan de masse de l'aire de jeu de 105x68m
- Plan du bâtiment tribune avec 2 vestiaires joueurs de 20m² et un vestiaire arbitre de 9m² alloué au terrain niveau T5 SYN
- Calendrier prévisionnel des travaux

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- l'article 3.1.5 du règlement recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points (pentes du terrain à adapter).

- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.

- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

Au regard des éléments transmis et des précisions apportées ci-dessus, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau T5 SYN.

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains & Installations lors de la demande de classement.

LIMEIL BREVANNES - COMPLEXE SPORTIF DE LA FONTAINE ST MARTIN 2 – NNI 940740202

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 18/03/2024
- Etude d'éclairage du 03/07/2023 de SCHREDER.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 20 m équipés de 5 projecteurs LED de 1397 W (20 projecteurs ECO Blast 5 au total)

Au regard des éléments transmis :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **258 lux**

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : **0,90**

U1h (EhMin/EhMax) : **0,83**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 48

Facteur de maintenance : 1

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

VERNEUIL SUR SEINE – STADE FRANCOIS PONS 2 – NNI 786420102

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E4 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/06/2024.
- Etude d'éclairage du 05/06/2024 de ZUMBOTEL GROUP.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 5 projecteurs LED (20 projecteurs ALTIS G5 au total)

Au regard des éléments transmis :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **455 lux**

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : **0,87**

U1h (EhMin/EhMax) : **0,72**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 46

Facteur de maintenance : 1

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

CONFLANS ST HONORINE – STADE LEON BIANCOTTO 1 – NNI 781720101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 22/08/2017.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E5 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/05/2024.
- Etude d'éclairage du 03/11/2023 de SIGNIFY BV.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 23 m équipés de 4 projecteurs LED de 1505 W (16 projecteurs BVP528 OUT T35 au total)

Au regard des éléments transmis :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **277 lux**

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : **0,79**

U1h (EhMin/EhMax) : **0,61**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 43

Facteur de maintenance : 1

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

4. **DIVERS**